

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Énoncé sur le rôle de l'assistant technique en pharmacie (2001)



Canadian Society of Hospital Pharmacists
Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux

Énoncé sur le rôle de l'assistant technique en pharmacie

Publié par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH), Ottawa, Ontario. Édition 2001. L'utilisation de ce document a été autorisée par le Conseil de la SCPH en 2001.

Le Conseil de la SCPH a retiré ce document en mars 2015. Bien que son contenu soit considéré comme périmé, le document demeure accessible pour que les lecteurs puissent avoir accès à de l'information leur permettant de présenter des références ou de réaliser une recherche rétrospective.

Afin d'obtenir la version actuelle de ce document, veuillez consulter le site Web de la SCPH. Il est possible, cependant, qu'il n'existe pas de version récente.

Citation suggérée:

Société canadienne des pharmaciens d'hôpital. Énoncé sur le rôle de l'assistant technique en pharmacie. Ottawa (ON) : Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; 2001.

© Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux 2001

Tous droits réservés. Les publications de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux peuvent être obtenues en s'adressant à:

30 impasse Concourse, unité 3
Ottawa ON K2E 7V7
Téléphone: 613.736.9733
Fax: 613.736.5660
Internet: www.cshp.ca

Une copie électronique de ce document est disponible pour usage personnel :

- pour les membres de la SCPH, sur le site web de la Société à www.cshp.ca.
- pour les non-membres de la SCPH, moyennant certains frais, en communiquant avec la directrice des publications à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute demande d'autorisation pour reproduction ou traduction des publications de la SCPH – que ce soit pour la vente ou pour une distribution non commerciale – devrait être adressée à la directrice des publications de la SCPH aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Cette publication présente le point de vue de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux. Elle a été approuvée après un examen minutieux des données probantes disponibles. Toutes les précautions raisonnables ont été prises par la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux pour vérifier l'information contenue dans cette publication.

La Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux n'est pas un organisme de réglementation.

Cette publication est distribuée sans garanties d'aucunes sortes, qu'elles soient expresses ou tacites. Bien que l'utilisation principale de cette publication soit mentionnée à la rubrique « portée » du document, il est important de noter qu'il est de la responsabilité des utilisateurs de cette publication de juger de sa pertinence pour les besoins fixés, ceci dans le contexte de leur pratique et dans leur cadre juridique particulier. En aucun cas, la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux ou toute personne ayant pris part à l'élaboration ou à la révision de la publication ne seront tenues responsables des dommages découlant de son utilisation.

Les publications officielles de la SCPH sont sujettes à des révisions périodiques et toute suggestion d'amélioration est la bienvenue et sera transmise au comité approprié. Lorsque plus d'une version d'une publication existe, la plus récente version remplace la ou les versions précédentes. Les utilisateurs des publications de la SCPH sont avisés de vérifier sur le site Web de la Société pour obtenir la dernière version d'une publication.

Toutes les questions concernant cette publication, y compris les demandes d'interprétation, doivent être adressées à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Énoncé sur le rôle de l'assistant technique en pharmacie

LA SCPH SOUTIENS ET ENCOURAGE L'UTILISATION NOVATRICE DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN PHARMACIE COMME MOYEN POUR RÉUSSIR À AUGMENTER LA PARTICIPATION DU PHARMACIEN AUX ACTIVITÉS DIRECTEMENT RELIÉES AUX SOINS DU PATIENT.

Ce document est destiné à exprimer la position de la SCPH à propos du rôle de l'assistant technique en pharmacie dans la prestation des services pharmaceutiques, en complémentarité du rôle du pharmacien et comme aide à l'optimisation des soins aux patients.

Il est essentiel de fournir une formation adéquate, lorsque des fonctions qui étaient auparavant effectuées par des pharmaciens sont déléguées aux assistants techniques en pharmacie. Un processus de certification spécifique à la fonction doit être mis en place de façon à s'assurer que l'assistant technique possède la compétence voulue pour effectuer la tâche en question. Des procédures écrites ou des lignes directrices doivent être utilisées de même que des mécanismes d'assurance de la qualité.

La SCPH donne son appui à l'idée que les pharmaciens, qui sont ultimement responsables de la provision des services pharmaceutiques, aient le droit de déterminer quelles fonctions seront déléguées au personnel technique ou au personnel de soutien, tout en se préoccupant de fournir une formation adéquate, d'assurer la qualité et de répondre aux exigences légales.

Les pharmaciens et les organisations œuvrant dans le domaine de la pharmacie devraient collaborer avec les autorités réglementaires pour s'assurer que les règlements gouvernant la certification et l'utilisation d'assistants techniques vont de pair avec le soutien du pharmacien dans la provision de soins directs aux patients.

BIBLIOGRAPHIE

Énoncé de la SCPH sur les soins pharmaceutiques. Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux, Ottawa, Ontario, 2000.

Lignes directrices de la SCPH destinées à optimiser la pratique des soins pharmaceutiques dans les établissements de santé. Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; Ottawa; Ontario, 2000.

Énoncé de mission:

La SCHK est la voix nationale des pharmaciens engagés à l'avancement de l'utilisation sécuritaire et efficace des médicaments, et des soins aux patients dans les établissements de santé.

